
CTL du 17 février 2017

Dans sa déclaration liminaire, FO a abordé le sujet de la note du 13 janvier qui interdit dorénavant les encaissements en numéraire pour un autre poste (sauf cas listés). Pour FO-DGFIP, c'est un nouveau coup porté au service public.

Pour M. ODRU, il n'y a rien à remettre en cause dans cette note. Le recours au numéraire est, selon lui, devenu parfaitement marginal, et ne concerne quasiment plus que les régisseurs. Nous laissons les collègues des trésoreries juges de cette opinion !

Il indique que la logique n'est pas de supprimer des emplois mais de centraliser les encaissements sur des sites sécurisés et de limiter les frais liés aux dégagements de caisse. Il faudra que le public s'adapte à la future cartographie. D'ailleurs selon lui, ils disposent pour la plupart de moyens de paiement alternatifs.

Le premier point à l'ordre du jour a ensuite été **le vote des ponts naturels proposés : le 26 mai et le 14 août**. Il est à noter que dans la discussion, M. ODRU a rompu avec le dogmatisme de MME SIMON et a admis la possibilité pour la DDFIP de décider de ponts naturels autres que les jours de fermeture de la cité administrative imposés par le Préfet. FO-DGFIP 19 s'en félicite car nous considérons qu'une majorité d'agents, surtout dans les petits postes, y est favorable.

Le vote a été sans surprise, chaque syndicat campant sur sa position de principe : CGT contre, Solidaires s'est abstenu, et **FO s'est prononcé pour**.

Le deuxième point appelant un vote a été la **mise en place de la caisse unique sur Brive et Tulle**. Nous rappelons que FO-DGFIP avait demandé l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour depuis le CTL du 10 octobre, alors que la caisse unique de Tulle est effective depuis le 1^{er} octobre.

Solidaires est longuement intervenu sur les difficultés générées à la Pairie Départementale lors de la mise en place sur Tulle et a réclamé un retour au fonctionnement précédent avec envoi de « P109 ». FO-DGFIP est intervenu pour indiquer que cette situation avait représenté aussi un surcroît de travail important pour le service comptabilité et que la note du 13 janvier allait entraîner la disparition pure et simple des « P 109 ».

Il a été décidé une réunion technique avec les agents concernés pour régler les dysfonctionnements sur Tulle.

Après interruption de séance, **un vote unanime contre a été émis à l'initiative de FO pour les 3 motifs suivants :**

- **Présentation trop tardive au CTL de la caisse unique de Tulle**
- **Mise en place pour Tulle sur la Commune et non sur un site**
- **Absence d'information et de discussion en amont avec les agents concernés.**

Nous avons ensuite discuté de l'embauche de 4 Services civiques d'avril à décembre. M. ODRU nous a indiqué que contrairement à ce que les syndicats avaient exprimé dans leurs déclarations



DGFIP
19

Syndicat National Force Ouvriere des Finances Publiques Section de la CORREZE

Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE

liminaires, il ne s'agissait pas d'un substitutif à nos emplois, mais d'un dispositif d'aide aux jeunes pour l'emploi. C'est une bonne action qui permet d'aider des jeunes, tout en soulageant les agents.

Nous lui laissons la responsabilité de cette affirmation que nous ne partageons pas. Pour FO-DGFIP, il serait bien préférable de recréer les postes nécessaires et d'embaucher des jeunes agents, plutôt que des services civiques avec des contrats d'environ 500€ par mois pour 25 heures !

Ces jeunes bénéficieront d'une formation à l'ENFiP de 5 jours, puis au niveau de la direction.

Ils auront de plus un tuteur (un vrai agent) pour les accompagner dans leurs missions qui seront :

- Le pré-accueil pendant la campagne IR
- La promotion de la DGFIP dans les établissements scolaires
- L'aide à la création de comptes fiscal en ligne, y compris dans les maisons de service au public.

MME YVELIN a été choisie pour remplacer M. MORENO, régisseur de la cité administrative, dont le contrat se termine. Pour FO-DGFIP, il est dommage que ce poste soit pourvu en interne, et ampute ainsi les effectifs de la DDFiP d'une personne.

Le dernier sujet a été la normalisation de l'information transmise par notes de services et mails. FO-DGFIP en prend acte et espère que ce nouveau système sonnera la fin des recherches fastidieuses et infructueuses sur Nausicaa, et sera aussi pratique que l'était en son temps Direct-o-notes.

Bulletin d'adhésion

Je soussigné(e) ;

NOM : _____ PRENOM : _____

GRADE : _____ ECHELON : _____

INDICE : _____ QUOTITE DE TRAVAIL : _____

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP 19

Fait à _____ le _____

A renvoyer à Martine Aumette, SIE Cité Administrative 19011 TULLE CEDEX